



L'objectif de cette édition spéciale du bulletin d'information est de vous soutenir dans le déploiement du Plan de rattrapage scolaire ainsi que dans l'élaboration du gabarit de plan vous ayant été transmis récemment. Rappelons que le Plan de rattrapage local que vous transmettez au ministère de l'Éducation (MEQ) nous informera sur les services rendus durant et en dehors des heures de classe dans les établissements relativement aux sommes octroyées pour déployer le Plan de rattrapage scolaire. Les informations que vous trouverez ci-après sont complémentaires à celles de la page Web « [Plan de rattrapage scolaire](#) ».

DES INVESTISSEMENTS EN SOUTIEN AU PLAN DE RATTRAPAGE SCOLAIRE

Les mesures présentées par le MEQ qui seront mises à la disposition des organismes scolaires et des établissements scolaires constituent de nouveaux investissements totalisant plus de 300 M\$. Le Plan de rattrapage scolaire prévoit la souplesse nécessaire dans l'utilisation des nouveaux investissements pour permettre aux organismes scolaires et aux établissements scolaires de mettre en place les actions les plus appropriées selon l'évaluation des besoins qui sera faite localement, et ce, afin d'obtenir des résultats efficaces. Dans le but d'assurer un maximum de flexibilité, les sommes n'ayant pas été dépensées durant l'année scolaire 2023-2024 pour les services d'accompagnement et de tutorat pourront être reportées au début de l'année scolaire suivante afin de financer le déploiement de ces services au cours de l'été. Pour les autres volets, il est important de respecter les sommes allouées par année scolaire.

ACCÈS RAPIDE

Des investissements en soutien au Plan de rattrapage scolaire

Services d'accompagnement et de tutorat pour les élèves

Mesures de rattrapage pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

Mesures de rattrapage réservées aux élèves immigrants visés par les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF - secteur des jeunes)

Programme d'anglais intensif et mesures de rattrapage

Soutien à la persévérance et à la réussite des élèves en FGA et en FP

Possibilité d'ouverture des écoles pendant la semaine de relâche (selon une approche volontaire)

Gratuité des cours d'été pour les élèves de 4^e et de 5^e secondaire

Guide d'accompagnement en vue des épreuves ministérielles de 4^e et de 5^e secondaire de mai, de juin et d'août 2024

Pondération des épreuves ministérielles

Soutien aux organismes communautaires afin de contribuer au rattrapage scolaire

Équipements informatiques

Acquisition de ressources éducatives numériques

Ressources disponibles

Plateformes rendues disponibles par le portail scolaire de certains organismes scolaires

Dépôt et reddition de comptes des plans de rattrapage scolaire

SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE TUTORAT POUR LES ÉLÈVES

Le Programme de tutorat mis en place en 2022-2023 vise tous les élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA). Le tutorat prévu au Plan de rattrapage scolaire cible la même clientèle. Cette mesure permet d'offrir aux élèves un plus grand nombre d'heures de tutorat ou de soutien pédagogique.

Il appartient au personnel enseignant d'orienter les élèves vers le programme de tutorat dès que des difficultés scolaires sont constatées afin d'éviter que celles-ci ne se cristallisent.

MESURES DE RATTRAPAGE POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AYANT DES DIFFICULTÉS D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (HDAA)

Les mesures de rattrapage sont complémentaires à celles qui sont déjà en place pour soutenir les élèves à risque et les élèves HDAA. Elles servent à outiller les élèves qui ont des vulnérabilités ou des difficultés sur le plan scolaire ou de la socialisation et sont mises en œuvre par du personnel qualifié pour intervenir auprès de ces élèves.

Elles permettent d'offrir des séances d'activités spécialisées selon des modalités et des moments qui sont déterminés par les écoles (exemples : pendant le temps de classe, à l'extérieur des heures de classe, à l'heure du dîner, à la fin de la journée, la fin de semaine, pendant la semaine de relâche, lors des journées pédagogiques ou durant la période estivale).

MESURES DE RATTRAPAGE RÉSERVÉES AUX ÉLÈVES IMMIGRANTS VISÉS PAR LES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (SASAF - SECTEUR DES JEUNES)

Au total, 13,8 M\$ seront distribués aux 61 centres de services scolaires francophones qui accueillent des élèves immigrants en apprentissage du français. Pour les organismes pouvant en bénéficier, la répartition de cette enveloppe variera en fonction du nombre d'élèves immigrants accueillis et de la durée de la grève. Cette bonification peut servir à atteindre les objectifs suivants, selon les besoins déterminés localement :

- ▶ Permettre aux écoles d'**accueillir les nouveaux arrivants qui n'ont pas pu s'inscrire lors des fermetures des établissements.**
- ▶ Permettre aux **élèves allophones intégrés en classe ordinaire** et qui ont manqué des journées d'école lors de la grève de bénéficier de périodes additionnelles de francisation.
- ▶ **Soutenir l'intégration scolaire des élèves en classe d'accueil** : soutien additionnel pour

l'apprentissage de la lecture ou de ses préalables, introduction aux différentes disciplines scolaires.

- ▶ **Préparer les élèves immigrants à intégrer une classe ordinaire à la rentrée scolaire 2024-2025** en favorisant leur participation à des camps linguistiques ou à des cours d'été et en mettant en place du soutien linguistique intensif à la rentrée scolaire.

Les sommes accordées aux centres de services scolaires pour des SASAF supplémentaires dans le cadre des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 ont été annoncées récemment.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe de la Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle à DILEI@education@gouv.qc.ca ou en participant à une rencontre AJAT (accompagnement juste à temps sans rendez-vous) [les lundis entre 12 h 30 et 14 h 30](#) ou [les mercredis entre 10 h 30 et 12 h 30](#).

PROGRAMME D'ANGLAIS INTENSIF ET MESURES DE RATTRAPAGE

Tous les élèves peuvent bénéficier des mesures prévues au Plan de rattrapage scolaire, ce qui inclut les élèves inscrits en anglais intensif. Le choix des mesures et les modalités de mise en œuvre seront déterminés localement, par les organismes scolaires, en fonction des besoins des élèves.

SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FGA ET EN FP

Pour soutenir la persévérance et la réussite en FGA, l'adulte pourra reprendre ses apprentissages à son rythme, là où il les a laissés avant la grève, tout en bénéficiant d'un accompagnement soutenu, au besoin.

Du côté de la FP, pour les cours interrompus à l'automne dernier, les apprentissages pourront se concentrer sur les éléments essentiels de chaque compétence ou encore être intensifiés. Les sommes offertes en FP permettront de prendre contact avec les élèves qui ne se représenteront pas en formation en janvier et de revoir l'organisation scolaire, notamment la gestion des places de stages, l'aménagement des nouveaux horaires et l'offre de solutions en cas de manque d'espace.

POSSIBILITÉ D'OUVERTURE DES ÉCOLES PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE (SELON UNE APPROCHE VOLONTAIRE)

Les écoles auront la possibilité d'ouvrir leurs portes pendant la semaine de relâche pour offrir du temps d'enseignement, du tutorat ainsi que des séances de services spécialisés. **Ces services éducatifs de rattrapage seront offerts sur une base volontaire.**

Les organismes communautaires pourraient également être invités à travailler dans les écoles pour œuvrer de pair avec les équipes en place et compléter les mesures de rattrapage offertes. La participation du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien se ferait également de façon volontaire.

GRATUITÉ DES COURS D'ÉTÉ POUR LES ÉLÈVES DE 4^e ET DE 5^e SECONDAIRE

Le Plan de rattrapage scolaire comprend une aide financière pour favoriser la participation des élèves à des cours d'été. En effet, pour les matières visées par une épreuve ministérielle, ces derniers seront offerts gratuitement aux élèves de 4^e et de 5^e secondaire du réseau public en situation d'échec.

Au cours des prochaines semaines, divers partenaires seront consultés afin d'élaborer une offre de services, en présence et à distance, incluant des modalités similaires sur l'ensemble du territoire québécois.

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE 4^e ET DE 5^e SECONDAIRE DE MAI, DE JUIN ET D'AOÛT 2024

Les épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire nécessaires à la sanction porteront sur les apprentissages prioritaires. À cet effet, un guide d'accompagnement sera rendu disponible pour les enseignantes et enseignants. Toutefois, l'objectif à atteindre demeure l'enseignement de l'entièreté des programmes d'études. Pour un rappel sur les apprentissages prioritaires d'ici la publication du guide d'accompagnement, vous pouvez vous référer aux [apprentissage à prioriser à l'enseignement secondaire produit pour l'année scolaire 2021-2022](#) pour les disciplines suivantes :

- ▶ Histoire du Québec et du Canada, 4^e secondaire ;
- ▶ Mathématique (séquences CST, SN et TS), 4^e secondaire ;
- ▶ Science et technologie, 4^e secondaire ;
- ▶ Applications technologiques et scientifiques, 4^e secondaire ;
- ▶ Français, langue d'enseignement, 5^e secondaire ;
- ▶ Français, langue seconde, 5^e secondaire ;
- ▶ Anglais, langue d'enseignement, 5^e secondaire ;
- ▶ Anglais, langue seconde, 5^e secondaire.

Il est également à noter que les épreuves ministérielles de janvier porteront sur l'ensemble du contenu des programmes visés.

PONDÉRATION DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Concernant la pondération des épreuves ministérielles, des modifications seront apportées. La pondération de 20 % attribuée aux épreuves ministérielles du primaire et du premier cycle du secondaire serait réduite à 10 % pour les épreuves de décembre, de janvier, de mai et de juin. Quant à la pondération de 50 % relative aux épreuves ministérielles de 4^e et de 5^e secondaire, celle-ci serait réduite à 20 % pour les épreuves de décembre, de janvier, de mai et de juin.

Par ailleurs, les programmes d'études sont maintenus, c'est-à-dire que, pour le reste de l'année scolaire, le temps consacré à l'enseignement devra permettre de couvrir l'ensemble des programmes et respecter la progression des apprentissages, et ce, dans la mesure du possible. Toutefois, pour tenir compte du temps d'enseignement restreint en raison de la grève, les épreuves ministérielles de 4^e et de 5^e secondaire de mai et juin 2024 porteront sur les apprentissages prioritaires établis par le MEQ. Cela permettra d'offrir la souplesse nécessaire à chaque milieu pour élaborer un plan de rattrapage correspondant à sa réalité.

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AFIN DE CONTRIBUER AU RATTRAPAGE SCOLAIRE

Des sommes additionnelles seront versées aux partenaires et aux organismes communautaires qui œuvrent en éducation afin qu'ils intensifient leurs actions pour soutenir les élèves dans leur réussite scolaire. Le Plan de rattrapage scolaire comprend une somme globale de 42 M\$, soit :

- ▶ 25 M\$ pour soutenir les organismes responsables de la lutte au décrochage scolaire, du raccrochage scolaire ainsi que de l'alphabétisation ;
- ▶ 15 M\$ pour rehausser les services offerts par les instances régionales de concertations (IRC), leurs partenaires et le Réseau pour la réussite éducative qui représente les IRC ;
- ▶ 2 M\$ pour financer d'autres initiatives.

Le réseau scolaire est invité à communiquer avec les organismes communautaires de leur milieu afin de connaître les services complémentaires qu'ils sont en mesure d'offrir aux élèves.

ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Toujours dans le contexte de la mise en œuvre du Plan de rattrapage scolaire, le MEQ demeure à la disposition des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour répondre à tout besoin d'accompagnement en matière d'équipements informatiques au sein des établissements d'enseignement. Pour joindre l'équipe de soutien responsable du réseau, veuillez écrire à communicationRI@education.gouv.qc.ca.

ACQUISITION DE RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES

Une mesure budgétaire est disponible pour financer l'acquisition de ressources éducatives numériques (REN) afin de soutenir l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation de l'ensemble des apprenants (mesure 15082). Il peut s'agir par exemple d'abonnements à des plateformes de REN ou des licences annuelles. Cette mesure concerne les élèves à la formation générale des jeunes, à la FGA et à la FP.

RESSOURCES DISPONIBLES

Différentes ressources sont mises à la disposition du réseau pour soutenir de façon continue le personnel scolaire, les élèves et leurs parents.

L'ÉCOLE OUVERTE

[L'École ouverte](#) offre un éventail de ressources pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi qu'aux élèves de la FGA et de la FP. La section de la plateforme consacrée aux parents présente différentes ressources qui sont répertoriées pour les aider à soutenir leurs enfants et répondre à certaines de leurs préoccupations.



CAPSULES VIDÉO À L'INTENTION DES PARENTS

Ces capsules vidéo s'adressent aux parents qui souhaitent être soutenus et conseillés pour accompagner efficacement leurs enfants dans leur parcours scolaire. Elles s'articulent autour de trois grands thèmes : l'accompagnement de l'enfant, le bien-être ainsi que la motivation et la persévérance scolaire. Elles peuvent être consultées directement sur la chaîne YouTube d'Éducation Québec, dans la [liste de lecture « Être parent »](#).

CONSTELLATIONS

Le [site Web Constellations](#) a été conçu pour les intervenants du milieu scolaire et propose une sélection commentée de livres destinés aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire. Le site présente des livres qui appartiennent autant à la fiction qu'à la non-fiction, dont les auteurs proviennent du Québec, du Canada, de la francophonie internationale et du monde entier.



PLATEFORMES RENDUES DISPONIBLES PAR LE PORTAIL SCOLAIRE DE CERTAINS ORGANISMES SCOLAIRES

MA CLASSE DE L'ÉCOLE OUVERTE

En se connectant à la section [Ma classe](#), le personnel scolaire, les élèves et leurs parents peuvent accéder à davantage de ressources éducatives numériques, incluant du contenu provenant de différents partenaires éducatifs :

- ▶ Radio-Canada ;
- ▶ Office national du film ;
- ▶ Télé-Québec ;
- ▶ Alloprof et bien d'autres.

On y trouve également du matériel pédagogique produit par des membres du réseau de l'éducation.

BIBLIUS

[Biblius](#) permet aux élèves d'avoir accès à des ouvrages en format numérique. Ils peuvent donc choisir, parmi une grande quantité d'œuvres, un livre en fonction de leurs préférences et de leur niveau scolaire.

DÉPÔT ET REDDITION DE COMPTES DES PLANS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE

Afin de faire converger les efforts collectifs vers la réussite d'un plus grand nombre d'élèves, le déploiement des mesures mises en place sera apprécié à des moments charnières.

Ainsi, les centres de services scolaires et les commissions scolaires sont invités à nous soumettre leur plan de rattrapage scolaire de même que le gabarit de reddition de comptes dûment rempli aux dates suivantes :

- ▶ Plan de rattrapage d'ici le 2 février 2024 ;
- ▶ Reddition de comptes 1 d'ici le 5 avril 2024 ;
- ▶ Reddition de comptes 2 d'ici le 28 juin 2024 ;
- ▶ Reddition de comptes 3 d'ici le 13 septembre 2024 ;
- ▶ Reddition de comptes finale d'ici le 6 décembre 2024.

Pour toute question concernant cet exercice, veuillez communiquer avec l'équipe de la Direction de la gouvernance scolaire et du soutien aux partenaires à gouvernance@education.gouv.qc.ca.

En ce qui concerne les ressources financières, nous précisons à nouveau que les sommes n'ayant pas été dépensées durant l'année scolaire 2023-2024 pour les services d'accompagnement et de tutorat pourront être reportées au début de l'année scolaire suivante afin de financer le déploiement de ces services au cours de l'été. Pour les autres volets, il est important de respecter les sommes allouées par année scolaire. Pour plus d'information au sujet du financement, veuillez joindre l'équipe de la Direction générale des politiques budgétaires et du financement des réseaux à financement@education.gouv.qc.ca.